

L'ÉLECTEUR

FLAMONDON & Cie., Editeurs-Propriétaires

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-Chef

ANNONCES NOUVELLES.

Université Laval.—P. Roussel, Ptr.
Vente à l'encan.
Salle de Musique.
Avis. C. H. Andrews.
Soumissions demandées. D. Ouellet.
On a besoin d'un commis.—F. M. Dechene.
Vente par encan.
A vendre.—Antoine Brisson.
Corporation de Québec.—Soumissions pour
construction d'une Station de Feu, pour
bois de chauffage, charbon, pierre cassée et
pour pavage en bois.
A vendre.—C. & W. Wurtele.

QUEBEC 21 SEPTEMBRE 1882.

Inconvenant.

La Cour du Magistrat de District pour Rimouski doit bientôt siéger; le titulaire de cette charge est M. Billy M. P. pour Rimouski.

Après son élection, M. Billy entretenait des doutes sérieux sur le fait de savoir s'il était encore compétent pour occuper cette position. Rien, sans doute, dans la loi ne le déqualifie à siéger comme magistrat, mais c'était pour lui une question de haute convenance. M. Billy le comprit si bien qu'il se rendit à Québec afin de prendre sur ce sujet l'opinion du Procureur-Général. L'hon. M. Loranger fit taire les légitimes scrupules de M. Billy et l'informa qu'il pouvait continuer à remplir les fonctions de magistrat de district, au milieu même de la population qu'il représente à la Chambre des Communes! M. Billy ne se fit pas dire deux fois qu'il était loisible de cumuler et retourna à Rimouski, bien déterminé à se servir du mépris que M. Loranger faisait des convenances et voilà pourquoi il va siéger!

S'il est une chose sacrée sous le régime constitutionnel anglais, c'est bien l'indépendance de la magistrature. Or, voici un homme—peccable comme tous les autres—qui a le toupet de vouloir administrer la justice au milieu même de ses électeurs, parmi ceux qui l'ont porté à la haute position qu'il occupe maintenant. Eh bien! pour en montrer les inconvénients, supposons le cas où deux chefs politiques du comté de Rimouski aient à plaider ensemble, qu'arrivera-t-il? Voici des intérêts considérables en jeu entre ces deux hommes; l'un a bien travaillé pour M. Billy et l'autre a fait tous ses efforts pour assurer le succès du Dr Fiset, son adversaire. M. Billy préside la Cour et doit décider qui des deux l'emportera. Admettons même, que la décision de la Cour soit conforme à la loi et à la justice, un grand nombre d'électeurs diront que le Magistrat s'est laissé guider par ses sympathies politiques. La chose est si vraie qu'aujourd'hui, dans les contestations d'élections, les juges qui décident sont souvent accusés de partisanerie politique, malgré qu'ils en soient sortis. Or, comment M. Billy—qui n'est pas comme la femme de César au dessus du soupçon—peut-il prétendre être plus sage que les juges de la Cour Supérieure, lui qui est encore dans la mêlée politique.

Mais il y a plus encore. Dans certains cas prévus par notre code municipal, le magistrat de district peut être appelé à décider des contestations soulevées au sujet des listes électorales. Or, comment M. Billy—pour assurer son élection prochaine—pourra-t-il refuser de maintenir les listes électorales confectionnées par ses créatures politiques? Sa vertu pourrait dans ces cas-là, subir des épreuves et des tentations bien cruelles! Comme la chanson, nous ne disons pas qu'il fera mal, mais nous n'aimons pas cela!!

Et, si M. Billy persiste à conserver sa position de magistrat de district, quelle sera, en fait de préséance, sa

place à Ottawa, dans les circonstances officielles? Comme membre de la Chambre des Communes, il se trouvera à avoir la préséance sur le Procureur-Général, l'hon. M. Mousseau, dont il est le subalterne et l'employé! Voilà encore une anomalie pour le moins étrange.

Enfin, une dernière considération. Notre code de procédure est excessivement large à l'endroit des récusations. Il permet de recuser un juge parent à un degré assez éloigné avec l'une des parties. Dernièrement encore l'hon. juge H. T. Taschereau, avec une délicatesse qui lui fait honneur, s'est recusé dans la contestation de l'élection de Kamouraska, pour la raison que le Petitionnaire était son cousin.

Nous signalons tous ces faits à l'hon. M. Mousseau et nous sommes convaincu qu'il aura assez de respect pour la justice pour dire à M. Billy de s'abstenir de siéger.

ACTUALITES

La Patrie se formalise de ce que nous ayons constaté quelle se plaignait d'être proscrite dans les maisons d'éducation du district de Montréal.

Notre confrère a bien tort. Si nous avons signalé l'injustice commise à son égard et fait observer que l'ÉLECTEUR est bien accueilli par le clergé et les maisons d'éducation dans le district de Québec, c'est uniquement pour faire voir que nous jouissons ici d'une plus grande tolérance que l'organe libéral n'en rencontre à Montréal.

Notre confrère ajoute une injure au reproche, mais nous ne savons pas trop à qui cette injure s'applique.

Nous prions, en effet, nos amis de Montréal de croire que nous ne gagnons pas les sympathies du clergé, à Québec, par de la servilité comme on voudrait l'insinuer, mais bien par un respect digne, honorable dont nous rougirions de jamais nous départir.

Nous ne sommes pas enfin au nombre des *plainards* qui baissent la tête en baissant la main qui les frappe.

L'hon. Ed. Blake doit arriver à Montréal, aujourd'hui. Il assistera, ce soir, au banquet organisé par l'Exposition, puis se rendra demain à Huntingdon, où il doit porter la parole dans une grande assemblée.

Les Chambres provinciales du Manitoba sont convoquées pour jeudi, le 26 octobre prochain.

L'Événement dénonce avec vigueur le fanatisme de La Vérité.

Une association forestière a été définitivement organisée, hier, à Montréal.

Le cabinet fédéral a siégé presque toute l'après-midi, mardi.

On croit qu'un grand nombre d'employés ont été mis à la retraite.

Une dépêche de Montréal annonce que l'Échevin Laberge, contracteur bien connu à Québec, est mourant.

On dit que c'est l'intention de notre gouvernement provinciale de ne pas convoquer les chambres avant le printemps prochain.

Notre ville regorge de visiteurs. Il est vraiment regrettable que la température ne leur permette pas de voir Québec et ses environs sous un plus beau jour.

L'hon. juge Ramsay, de la Cour

d'Appel, combat énergiquement dans le *Legal News* les réformes judiciaires proposées par l'hon. J. J. Loranger.

Nous apprenons que l'on se dispute déjà dans certains cercles conservateurs du district des Trois-Rivières la succession de l'hon. M. Proulx, conseiller Législatif.

C'est être vraiment un peu trop pressé, car notre ami va de mieux en mieux.

Inutile du reste de faire ressortir tout l'odieux de ces démarches.

Le récit du dernier duel en France entre deux journalistes—et que nous publions aujourd'hui est très intéressant.

On a discuté, hier matin, à Montréal devant le juge Jetté l'application qu'ont faite les Compagnies d'Assurances, pour ne pas payer les taxes récemment imposées sur elles, par le Gouvernement.

L'hon. A. Lacoste C. R. et l'hon. L. R. Church C. R. représentaient le Gouvernement, et MM. W. H. Kerr C. R. E. Carter C. R. et l'hon. M. R. Laflamme représentaient les Compagnies.

MM. Kerr, Carter et Laflamme ont plaidé que le Gouvernement n'avait pas le pouvoir d'imposer cette taxe, et que conséquemment son imposition était illégale. MM. Lacoste et Church ont répliqué que cette taxe, était une taxe directe et dans ce cas, parfaitement légale.

La Cour a pris la question en délibéré.

Sir Richard Temple, Baronet, est à Ottawa.

Il a eu une entrevue avec Sir John hier.

Le vaisseau de guerre *Comus* ayant à son bord le marquis de Lorne et Son Altesse Royale la Princesse Louise est arrivé hier soir à Victoria Colombie Anglaise.

D'Esquimaux à Victoria, une distance d'à peu près 3 milles, on avait construit sur la route plusieurs arches, et des pavillons flottaient à toutes les demeures. Il n'y a pas moins de 10,000 étrangers dans la ville.

C'est aujourd'hui le sacre de Mgr. Lorrain à Montréal.

Un grand nombre d'évêques du Canada et des États-Unis doivent assister à la cérémonie.

Le système de communication télégraphique avec le Golfe St Laurent proposé il y a quelques temps par le Dr Fortin M. P. est devenu un fait établi. La Compagnie télégraphique Great North Western d'après un arrangement avec le Gouvernement vient de compléter la ligne jusqu'à Betsimis, et il y a maintenant des bureaux à Portneuf, Sault au Cochon, et Betsimis.

Il n'y a aucun doute que cette ligne sera d'un grand avantage à la navigation si dangereuse sur ces côtes.

Les demoiselles dont voici les noms ont pris le voile ces jours derniers, au couvent des Sœurs de la Charité:

Mlle Adéline Rousseau, de St-Sauveur de Québec, en religion Sœur St-Arsène; Mlle Virginie Douville, de St-Nicolas, en religion Sœur Saint-Ephrem; Mlle Aglaé Dumont, de St-André, en religion Sœur Sainte-Marie-Anne.

Le prix de transport du charbon de la baie du Tonnerre jusqu'à Winnipeg, sera de un sou par tonne par

mille, ce qui fera en tout \$4.85 par tonne, pour le trajet.

On peut juger par là du prix du charbon à Winnipeg.

Nous avons déjà publié un résumé des procédés de la dernière séance du conseil municipal; à la demande de quelques intéressés, nous publions aujourd'hui, le rapport officiel.

Le Général Sherman, commandant en chef des armées Américaines est à Montréal.

Nous apprenons que M. Eugène Crépeau, avocat d'Arthabaska, est dangereusement malade à St-Léon.

Le mariage de M. J. Wolfred Wurtele, fils aîné de l'hon. J. S. C. Wurtele, Trésorier provincial et de mademoiselle Forsyth a été célébré à 3 hrs, hier après-midi, à la cathédrale anglaise.

L'Évêque Anglican officiait, assisté du Revd M. Housman.

M. et Madame Wurtele sont partis par le convoi de 4 hrs pour Saratoga.

LA GUERRE EN EGYPTE.

Abdellah Pasha tué par ses propres soldats.

Révélations d'Arabi.

Caire, 20 sept.—Abdellah Pasha, commandant à Damiette a été tué par ses propres soldats.

Londres, 20 sept.—Une dépêche du Caire annonce qu'en conséquence des désordres que l'on se permet dans les quartiers Arabes, le général Wolseley a pris la résolution de recommencer le feu, si ces mêmes désordres se renouvelaient encore.

Caire, 20 sept.—Voici les détails sur la mort d'Abdellah Pasha: Abdellah disait à son régiment qu'il avait l'espoir que chacun de ses soldats lutterait jusqu'à la mort. Il leur déclara ensuite qu'Arabi était devenu un traître et qu'il s'était enfui, mais que Kafrel-Dwar faisait une résistance héroïque. Sur ce, les soldats lui ont demandé pourquoi ils iraient maintenant risquer leur vie pour Arabi et Abdellah. Ce dernier répliqua qu'il ne combattait pas pour lui, mais pour leur religion, leur patrie et pour le Calife. "Vous devez, leur dit-il, toujours être prêts à mourir comme je le suis moi-même." Alors, "Meurs" répondirent les soldats, et il fut atteint dans l'estomac par plusieurs balles.

Alexandrie, 20 sept.—Il y a eu des troubles à Damanhour; trois habitants ont été assassinés. Un régiment anglais est parti dans le but d'apaiser ce commencement de révolte.

Caire, 20 sept.—Arabi affirme que tous ses actes ont été inspirés par le Khédive et le Sultan, et qu'il ne pouvait pas empêcher son armée de combattre. D'importants documents ont été trouvés dans l'office d'Arabi. On s'attend à toutes sortes de révélations.

UN DUEL MORTEL.

Depuis quelque temps une polémique s'était engagée entre deux journaux bonapartistes de nuance différente, le *Petit Caporal* et le *Combat*.

Cette polémique très violente, amena une provocation, et M. Dichard, directeur du *Petit Caporal*, et le Massas, directeur du *Combat*, se rencontrèrent une première fois dans la forêt de St-Germain; mais au moment où ils mettaient l'épée à la main, l'intervention de la gendarmerie empêcha le combat.

La polémique ayant continué, le différend de MM. Dichard et de Massas fut soumis à l'arbitrage de MM. Paul de Cassagnac et Cuneo d'Ornano. Les arbitres ayant jugé une rencontre né-

cessaire, MM. Dichard et de Massas se sont de nouveau trouvés en présence dans une propriété privée à Nogent-sur-Marne.

Le résultat de ce combat a été fatal aux deux adversaires.

M. de Massas a été tué et M. Dichard a reçu trois blessures.

Voici, du reste, les procès-verbaux relatifs à cette déplorable affaire:

"PROCES-VERBAL DU JURY D'HONNEUR.

"Paris, 1er sept. 1882.

"Les soussignés, ayant accepté de servir de jury d'honneur dans le différend qui divise MM. Dichard et de Massas, et munis de pleins pouvoirs, estiment que, dans l'état où la question leur est soumise, une rencontre ne saurait être évitée.

"M. Dichard, étant l'offensé, conserve naturellement le choix du jour, de l'heure et du lieu.

"Les autres conditions de la rencontre, qui avait été empêchée par des circonstances reconnues indépendantes de la volonté des deux adversaires, demeurent celles que les quatre témoins avaient arrêtées dans leur procès-verbal du 25 août et dont ils continuent d'assumer la responsabilité.

"Au surplus, les soussignés se croiraient obligés au nom des intérêts du parti impérialiste, d'interdire aux rédacteurs en chef du *Petit Caporal* et du *Combat* d'accueillir, dans le journal qu'ils dirigent, toute nouvelle polémique d'un caractère outrageant pour l'un ou l'autre de ces deux journaux, ou pour leurs rédacteurs, si le souci de leur propre dignité, après une rencontre les armes à la main, ne faisait à MM. Dichard et de Massas un devoir impérieux de respecter, en se respectant eux-mêmes, la cause qu'ils ont l'honneur de servir.

"Signé: PAUL DE CASSAGNAC,
"CUNEO D'ORNANO.

"PROCES-VERBAUX DES TÉMOINS

"Les soussignés, s'en référant aux conclusions du procès-verbal signé de MM. d'Ornano et de Cassagnac, en date du 1er septembre arrêtent qu'une rencontre aura lieu le dimanche 3 septembre, à une heure et dans un lieu qu'ils se réservent de désigner.

"Les bases de la rencontre sont celles qui ont été déterminées dans le procès-verbal du 26 août.

"Toutefois, les soussignés, d'un commun accord, ont admis l'emploi du gant de salle, à crispin.

"Fait double à Paris, le 2 septembre 1882.

"Pour M. de Massas, "Pour M. Dichard,
"A. PENJEAN, "GEORGES PRICE,
"ALEXANDRE, "E. BOIS GLAVY.

"Conformément au procès-verbal ci-dessus, une rencontre a eu lieu le 3 septembre 1882, dans une propriété aux environs de Paris, à trois heures de l'après-midi:

"M. de Massas a pris l'offensive avec une grande énergie. Un coup fourré a eu lieu.

"M. Dichard a été atteint à la tête, sous l'aisselle et à la main par trois coups d'épée, et, avant que le témoin chargé de surveiller le combat ait pu intervenir, M. de Massas recevait en pleine poitrine un coup dont le résultat a été funeste.

"Malgré les soins qui lui ont été prodigués immédiatement par M. le docteur Court, M. de Massas n'a pu être rappelé à la vie.

"Fait double à Paris, le 3 septembre 1882.

"Pour M. de Massas, "Pour M. Dichard
"A. PENJEAN, "GEORGES PRICE,
"ALEXANDRE, "E. BOIS GLAVY.

M. de Massas, qui, avant de prendre la rédaction en chef du *Combat*, avait dirigé un journal bonapartiste du même titre dans les Pyrénées-Orientales, était âgé de trente-trois ans. Il laisse une veuve et quatre enfants. M. de Massas était officier au 3e régiment d'infanterie de marine pendant la guerre de 1870.

M. Dichard a publié à diverses reprises dans les colonnes du *Figaro* des articles sous le pseudonyme d'Henry Dey.

L'Événement a recueilli de la bouche de M. Dichard le récit du duel si funeste à M. de Massas:

"Depuis que la polémique que vous savez s'était engagée entre le *Combat* et le *Petit Caporal*, il n'était pas de jour qu'on ne vint me dire: "de Massas a juré de vous tuer!" Je n'avais pas mis les pieds à la salle d'armes

depuis deux ans, quand une rencontre fut décidée entre le directeur du Combat et moi. Je retournai prendre trois leçons, tout juste; on m'apprit naturellement ce qu'on enseigne à un inexpérimenté: tenir la pointe au corps sans se laisser déranger par le fer de l'adversaire et parer en rompant. Je suis arrivé sur le terrain avec la ferme résolution d'observer scrupuleusement les recommandations qui m'avaient été faites. Je suis doué d'un certain sang-froid, c'est ce qui m'a permis de ne m'en point écarter un seul instant.

Les fers engagés, M. de Massas se précipite sur moi avec une impétuosité extrême, en prodiguant de tous côtés des coups et des coups droits. Je romps rapidement en parant de mon mieux et ayant toujours tenu la pointe de mon épée vis-à-vis de la poitrine de mon adversaire. Au moment où de Massas faisait une nouvelle marche en avant pour m'attaquer plus vivement encore, son pied heurte une touffe de terre et il tombe sur les genoux: il se relève en quelques secondes et fond alors sur moi avec une fureur aveugle. C'est à ce moment sans doute que j'ai été blessé à la main et au front. La blessure mesure au moins cinq centimètres et a pénétré jusqu'à l'os. Mais mes cheveux assez longs ont pu la rendre invisible. Dans la chaleur de la lutte, je n'ai rien senti et n'ai pu, par conséquent, ainsi qu'il avait été convenu, crier: "Touché!"

Après une série d'attaques, si vives qu'il ne m'était pas possible de les suivre, de Massas lève soudain la main en tierce haute pour me frapper. Ce mouvement découvre toute sa poitrine. J'ai eu alors, en quelque sorte, la vision rapide de ce qui allait se passer. Je tends rapidement le bras dans le vide qui m'est offert, et je sens au même moment, une vive douleur sous l'aisselle. Le sang inonde ma chemise. Les témoins se précipitent pour nous séparer, et c'est à ce moment qu'on s'aperçoit que mon adversaire avait quinze centimètres de fer dans la poitrine. Les témoins croyaient que j'étais seul à être blessé. Le mouvement qu'a fait de Massas pour me frapper a certainement contribué à enfoncer davantage mon épée dans sa poitrine.

"Vous savez, du reste, que le médecin—il n'y en avait qu'un—m'a bien vite abandonné pour secourir mon adversaire qui avait reçu, au niveau du sein droit et un peu en dehors, un coup d'épée de droit à gauche intéressant le lobe moyen du pignon droit en allant jusqu'au cœur. J'étais en sang qui coulait de ma blessure, en attendant les soins du docteur, qui ne tardèrent malheureusement pas, puisque, moins d'un quart d'heure après, de Massas rendait le dernier soupir sans avoir pu proférer un mot et ayant eu seulement le temps de faire un signe de croix."

A propos de la fatale issue de ce duel, la Lanterne a recherché celles de ces rencontres qui, depuis 1870, ont été suivies de mort. Après avoir rappelé le duel au pistolet entre le prince Ghika et le prince Soutzo, voici les cinq autres duels mortels qui ont précédé celui de lundi dernier:

D'abord celui de MM. Olivier et Feuillerade, dans lequel le premier fut mortellement atteint;

Puis, la rencontre de M. Clovis Hugues avec M. Laime, dans lequel succomba ce dernier;

Le duel de M. de Boissex, rédacteur d'un journal du Midi, qui fut tué par le capitaine Darmès;

La rencontre de M. Kochlin (le beau-frère de M. Andrieux) et de son cousin, M. de Lichtenberg, lequel fut tué à l'écrimain;

Enfin, la rencontre qui eut lieu à Blois, entre deux capitaines, rencontrés dans laquelle un des deux fut tué.

Depuis 1870 jusqu'au 31 août 1882, il y a eu en France cinq cent quarante-cinq duels, chiffre officiel. Les duels militaires ne figurent pas dans ce chiffre. Il y a donc eu en moyenne un duel tragique sur soixante-dix-sept; d'où il faut conclure qu'en allant sur le terrain, on a soixante-dix-sept chances contre une d'en revenir.

ACCIDENT FATAL A MONTREAL

Un homme tué par la voie des chars urbains.

Maxime Byette, Agé de 51 ans, journalier, père de trois enfants, domicilié au No. 2, rue Cadieux, village St-Jean-Baptiste est mort ce matin à cinq heures des suites d'un accident déplorable sur la voie des chars urbains.

Hier soir vers sept heures et demie il descendait à pied la rue St Laurent lorsqu'en traversant la voie ferrée, il fut heurté par un des chevaux du char No. 18, sur la ligne de la rue Ste Catherine, allant vers l'est. Les chevaux étaient lancés à une grande vitesse. Le malheureux roula à leurs pieds et les roues du char lui broyèrent les os des deux jambes un peu plus bas que les genoux.

Les cochers de la station, coin des rues St Laurent et Ste Catherine relèveront le blessé et voudront le transporter à l'hôpital. Le malheureux exigea qu'on le conduisît à sa résidence. Là on fit appeler le Dr Poitevin qui déclara les blessures mortelles, plusieurs artères ayant été rompues et l'estomac ayant été broyé sous les sabots des chevaux.

Le coroner a été notifié et une enquête sera tenue ce soir sur le cadavre de Byette. Plusieurs cochers de place, témoins de l'accident donneront leur déposition.—Le Monde.

SOCIETE ST JEAN BAPTISTE DE TORONTO.

Voici le personnel des officiers de cette société, élus en Assemblée Générale la semaine dernière.

Président.—H. Laforce. V. Président.—J. Falardeau. Secrétaire.—C. Levasseur. Trésorier.—A. Lahaie. Com. Ord.—O. Dubrenelle. Directeurs.—L. Lalonde, A. Thomas, L. Belanger.

Seance speciale du conseil de ville.

Vendredi 15 sept. 1882.

Présents: Son Honneur le Maire, et MM. les échevins Bourget, Chouinard, Gingras, Guay, Hearn, Rhéaume, Rinfret, Vallière, Arel, Charleson, Gunn, Johnston, Kain, Miller, Molony, McLaughlin, McWilliam, Peachy, Plamondon, Russell, Vallée, Vincent.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté. Présentée, copie d'un protêt notarié à la demande de M. Félix Gourdeau et plusieurs autres tanneurs, corroyeurs et manufacturiers de chaussures, qui se plaignent que la quantité d'eau fournie à leurs établissements est loin d'être suffisante pour leurs besoins depuis plusieurs semaines.

Renvoyée au comité de l'aqueduc. Présentée une pétition de M. Delphis Drolet qui a obtenu l'usage de la Salle Jacques Cartier pour y déposer ses marchandises sauvées au dernier incendie de St Roch, par résolution du conseil en date du 8 courant, demandant qu'on y permette d'y vendre ses effets jusqu'au 27 septembre courant en payant un loyer de deux piastres par jour;

Renvoyée au comité des marchés. Présentée une pétition de plusieurs marchands et autres, contre l'octroi de la pétition de M. Delphis Drolet présentée ce soir pour vendre ses effets dans la salle Jacques Cartier moyennant un loyer de deux piastres par jour.

Renvoyée au même comité. Présentée une lettre du secrétaire du département d'agriculture et travaux publics, transmettant copie d'une lettre du Député Ministre de l'intérieur à Ottawa, au sujet de l'érection de la grande allée en face de l'édifice des départements gouvernementaux dont on s'est plaint à ce département, et qui appelle l'attention du Conseil à la nécessité pour la corporation de reprendre le terrain qui lui appartient dans l'intérêt du public.

Renvoyée au comité des chemins. Présentée une lettre de M. Théophile Hudon qui réclame contre l'octroi de la salle Jacques Cartier à M. Delphis Drolet pour y vendre ses marchandises sauvées du dernier incendie à St Roch.

Renvoyée au comité des marchés. Présenté le 1321e rapport du comité des finances, avec les applications pour l'office de comptable de la localité.

Présenté les 1322 et 1323e rapports du comité des finances.

Présenté le 22e rapport du comité des règlements.

Renvoyé au comité des marchés. L'ordre du jour étant appelé.

Le 614e rapport du comité des chemins lequel ayant été mis aux voix a été adopté et il a été

Résolu: Que la soumission de M. Charles Côté pour bâtir le mur autour du cimetière protestant, rue St Jean (en dehors) et la chaponner pour la somme de quatre cent vingt huit piastres, soit acceptée comme la plus basse et la plus avantageuse.

Le 615e rapport du comité des chemins, lequel ayant été mis aux voix, M. le conseiller Vallée secondé par M. l'échevin Vallière a proposé:

Que le dit rapport soit amendé en retranchant du dernier paragraphe le nom de James Maguire et y substituant celui de Philipps et O'Sullivan, laquelle motion a été agréée après division de 15 contre 7 à savoir: pour: MM. Bourget, Guay, Hearn, Rinfret, Vallière, Arel, Charleson, Gunn,

Johnston, Kain, McLaughlin, McWilliam, Plamondon, Vallée, Vincent (15); contre MM. Chouinard, Gingras, Rhéaume, Miller, Molony, Peachy, Russell (7), le dit rapport tel qu'amendé a alors été adopté et il a été en conséquence.

Résolu: Que la soumission de MM. Philipps et O. Sullivan pour chauffer l'Hôtel de Ville et la Cour du Recorder par l'eau chaude pour la somme de onze cent dix piastres et cent quatre vingt dix piastres respectivement, soit acceptée comme la plus basse et la plus avantageuse.

D'après avis M. le conseiller Charleson secondé par M. le conseiller Vincent a proposé et par la voix prépondérante de Son Honneur le Maire, les voix étant également divisées, 11 contre 11 il a été

Résolu: Que ce conseil procède maintenant à l'élection d'un comptable et d'un assis tant comptable de cette cité.

La votation s'est faite de vive voix et après trois tours les voix se sont trouvées à chaque tour partagées comme suit: Pour M. Labrecque, 11. M. Leitch 10, M. Laroche. M. le conseiller Peachy secondé par M. l'échevin Hearn a alors proposé et il a été, après division de 14 contre 8

Résolu: Que l'élection d'un comptable, et assis tant soit ajournée à la prochaine séance du conseil.

M. l'échevin Guay secondé par M. l'échevin Chouinard, a proposé, et il a été

Résolu: Que la permission accordée à M. Delphis Drolet de laisser ses effets et marchandises dans la Salle Jacques Cartier soit étendue du 15 septembre courant jusqu'au jour où le comité des marchés aura fait rapport, pourvu que ce délai ne s'étende pas au delà du 27 septembre courant, les Dames de l'Hôpital du Sacré Cœur consentant à cette extension de délai.

M. l'échevin Guay secondé par M. le conseiller Plamondon a proposé et il a été

Résolu: Que les plaintes des contribuables des quartiers Jacques Cartier et St Roch au sujet de l'approvisionnement d'eau de ces quartiers soient référées au comité de l'aqueduc avec instruction de voir de suite à y faire droit.

M. l'échevin Rhéaume secondé par M. l'échevin Chouinard a proposé et il a été

Résolu: Que l'avocat de la Corporation de la cité de Québec est par la présente autorisé à signer toute déclaration nécessaire à l'effet de dire que la Corporation entend se servir de certains documents dans une inscription en faux dans une cause de la corporation contre J. B. Martel, et La rivière adjudicataires.

M. l'échevin Chouinard secondé par M. le conseiller Charleson a proposé et il a été

Résolu: Que ce conseil est d'opinion qu'il est urgent de nommer un auditeur permanent au service de la Corporation de la cité de Québec; que le comité des finances est par la présente résolution requis de préparer un rapport sur les devoirs et les obligations qu'il conviendrait d'imposer au titulaire de cette charge, et sur les voies et moyens à adopter pour pourvoir au paiement du salaire de cet officier et sur le chiffre du salaire à fixer et que le comité des finances fasse rapport à la prochaine séance.

M. le conseiller Moloney secondé par M. l'échevin Gingras a proposé et il a été

Résolu: Que le comité de l'aqueduc soit requis de constater si quelques uns et lesquels des puisards et canaux au quartier Moncalm ne fonctionnent pas et de les mettre en ordre sans délai.

M. le conseiller Quinn secondé par M. le conseiller McLaughlin a proposé et il a été résolu que le comité de l'aqueduc fasse fournir l'eau aux maisons de la basse ville à une heure convenable.

M. le conseiller Russell secondé par M. le conseiller Miller a proposé et il a été

Résolu: Que le conseil s'ajourne maintenant à quinze jours.

Ajourné.

A TRAVERS LA VILLE.

POUR ROME.—Mgr. Dominique Racine doit s'embarquer pour Rome dans ce mois-ci. Il ne sera de retour qu'au printemps prochain.

POUR L'EXPOSITION.—Un bon nombre de Québécois ont quitté hier notre ville pour Montréal dans le but de visiter l'Exposition. Qu'on leur fasse la vie douce.

CHUTE.—Un petit mousse faisant le

service à bord du Saguenay est arrivé hier sur ce bateau, et transporté de suite sur un brancard à l'Hôpital de marine. Il souffrait beaucoup d'une chute qu'il avait faite à bord.

PELERINAGES.—Les pèlerinages à la Bonne Ste Anne se continuent comme de plus belle. Cette semaine encore plus de 1,000 pèlerins ont visité le sanctuaire de la grande sainte. Ils venaient pour la plus part de Montréal.

RENOUVE.—Dans une cause, d'un domestique contre le lieutenant Col. Cotton de la Batterie A. le juge Meredith a renvoyé l'action sous prétexte que son tribunal n'avait pas juridiction. La cause devra être plaidée devant la cour Martiale.

RETRAITE.—Les élèves instituteurs de l'Ecole Normale Laval ont commencé hier leur retraite annuelle. Elle doit se terminer dimanche prochain. Le prédicateur est le Rév. Père Fiévez qui a prêché la dernière retraite des Ecclésiastiques au Séminaire de Québec.

RECTIFICATION.—L'autre jour, en parlant du coup de feu qui a donné la mort à un Monsieur Fortin de St-Sauveur, nous avons dit que les auteurs de ce coup de feu avaient été arrêtés par le Colonel Vohl et ses constables; nous étions mal informé, car, lorsque le colonel Vohl arriva à St-Sauveur, M. le constable G. Caouette avait déjà fait l'arrestation des trois prisonniers. Nous aimons à rendre justice au zèle et à l'habileté que déploie en toute occasion M. le constable Caouette.

CAMP DE LEVIS.—Le lieutenant colonel Cotton a fait hier l'inspection du camp de Lévis. Il y a eu parade vers onze heures et les divers mouvements de tous les bataillons ont été exécutés on ne peut mieux. La foule semblait prendre un vif intérêt à ce spectacle. Le lieutenant après avoir terminé l'inspection a adressé la parole aux officiers et aux soldats réunis, et a paru fort satisfait de sa visite. Aujourd'hui, la batterie doit se rendre à l'Isle d'Orléans, pour prendre part à son concours annuel de tir.

COULE.—Pendant la tempête de lundi, le ponton de la compagnie de la traverse s'est brisé. La corporation a envoyé une pompe à vapeur pour essayer de le remonter, mais inutilement.

Il a été remorqué au Havre du Palais, où l'on doit le faire réparer.

Hier matin à Lévis la passerelle à cédé sous le poids d'une trop grande quantité d'animaux. On a commencé de suite les réparations nécessaires. Vraiment les pontons et passerelles jouent du malheur cette année!

Dans toute l'histoire de la Médecine

aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que l'Ayer's Cherry Pectoral, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie.

Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quoiqu'en a fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissant maintenant la composition et les effets du Cherry Pectoral, en font ample usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E. U., chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

Annonces nouvelles.

BEU! FEU!

\$50,000 Marchandises endommagées par l'eau et la fumée, devant être vendues sans réserve à grand sacrifice.

La vente commencera VENDREDI, LE 22 COURANT à 10 hrs A. M.

Chez ED. N. BLAIS & CIE., 215, rue St. Joseph, St. Roch.

21 sept 1m

L'Université Laval.

La rentrée des facultés aura lieu, mardi, 3 octobre prochain. Les pensionnaires, à Québec, doivent rentrer la veille.

P. ROUSSEL, Ptre. Sec. U. L.

20 sept.

SALLE DE MUSIQUE

J. B. SPARROW ----- GERANT

ILS ARRIVENT

Les célèbres comédiens Américains

BAKER & FARRON

Supportés par leur fameuse compagnie du théâtre Standard, de New York.

Préparons-nous à bien nous amuser.

DEUX SOIREES SEULEMENT

Lundi, le 25 sept. courant

MAX MULLER

Un des plus grands succès de New-York. Le tout entremêlé de chansons, danses, etc. etc. etc.

Mardi, le 26 sept. courant

CHRIS & LENA

Pièce proclamée sans pareille par toute la presse.

Cet engagement sera un des plus attrayants de la saison.

Decors et costumes complètement neufs musique originale.

Prix d'admission, 75, 50 et 25 cts. Sièges chez le capt. Hcllwell.

20 sept. 82

SOUSSIONS DEMANDEES

Des soumissions cachetées et endossées "soumissions" seront reçues jusqu'à MERCREDI, le 4 octobre prochain, inclusivement, par le Rév. L. B. Guibot, Ptre, curé de St. Basile, curé de Portneuf, pour la construction d'une église et d'une sacristie en pierre dans la susdite paroisse.

On pourra voir les plans et devis chez M. le curé de St. Basile ou au bureau du sous-traité.

On ne sera tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

D. OUELLET, Architecte, 85, rue d'Alouillon.

Québec, 19 septembre 1882.

ON A BESOIN

D'un commis d'expérience dans le commerce de marchandises sèches, parlant également le français et l'anglais. De bonnes recommandations seront exigées.

S'adresser à F. M. DECHENE, Rue Notre-Dame, R.-V. Québec.

15 sept.



CORPORATION DE QUEBEC.

Bureau de l'Ingénieur de la Cité,

HOTEL DE VILLE

Québec, 14 sept. 1882.

Avis public est par ces présentes donné que des soumissions cachetées, endossées "Soumissions pour station du feu," et adressées au sousigné seront reçues à ce bureau d'hui à jeudi le 21 du courant à 4 heures P. M., pour convertir en une station du feu les batteries actuelles en pierre de taille, situées rue St. Paul, entre le parc aux bestiaux et le marché à foire. Un prix séparé sera donné pour chacune des trois sections de l'ouvrage, savoir: 1o Pour hausse d'un étage la paraison d'habitation, 2o pour hausser d'un étage le hangar à charbon et y faire les autres changements nécessaires, 3o pour bâtir sur l'espace entre les deux batteries susdites; le tout suivant les plans et devis qu'on peut voir à ce bureau.

Chaque soumission sera faite sur un blanc qu'on se procurera à ce bureau et sera soumise par deux personnes solvables voulant assurer l'exécution du contrat.

La Corporation ne s'engage point à accepter la plus basse ni même aucune des soumissions.

Le contracteur payera au notaire le coût de rédiger le contrat et en fournira une copie certifiée à l'ingénieur.

CHS. BAILLARGE, Ingénieur de la Cité.

Bureau de l'Ingénieur de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 14 septembre 1882.

Avis public est par ces présentes donné que des soumissions cachetées portant à l'endos les mots "Soumissions pour bois de Chauffage" et adressées au sousigné seront reçues à ce bureau d'hui à MERCREDI, le 27 courant, à 4 P. M. pour la quantité ordinaire (250 cordes) de bois de chauffage, moitié érable, moitié mélèze, trois pieds français en longueur, à tant la corde française, livrée aux diverses stations du feu et de police, dans la cour et cave de l'Hôtel-de-Ville et de la Cour du Recorder, et partout ailleurs où l'ordre en sera donné, cordé en position ou avant mettre en cave et cour où il y a lieu; la balance cordée dans la cour de la corporation au palais, en arrière du Marché à foire.

Chaque soumission sera faite sur un blanc qu'on se procurera à ce bureau et sera soumise par deux personnes solvables, voulant assurer l'exécution du contrat.

Paiement pourra être fait au fur et à mesure de la livraison du bois.

La Corporation ne s'engage point à accepter la soumission la plus basse, ni même aucune des soumissions.

Le contracteur payera au notaire le coût de rédiger le contrat et en fournira une copie certifiée à l'ingénieur.

CHS. BAILLARGE, Ing. de la Cité.

Bureau de l'Ingénieur de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 14 septembre 1882.

Bureau de l'Ingénieur de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 14 septembre 1882.

Avis public est par ces présentes donné que des soumissions cachetées, endossées "Soumission pour ponton" (charbon de terre) et adressées au sousigné, seront reçues à ce bureau d'au à MERCREDI, le 27 courant, à 4 heures P. M., pour la fourniture de la quantité ordinaire, savoir: 16 tonnes plus ou moins de charbon dur, Authraite de Lehigh de deux grosseurs, à la demande du gardien de l'Hôtel de-Ville, à tant la tonne de 2000 livres livrée dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et à la Cour du Recorder.

Chaque soumission sera faite sur un blanc qu'on se procurera à ce bureau et portera les signatures de deux personnes solvables voulant assurer l'exécution du contrat.

La Corporation ne s'engage point à accepter le plus basse ni même aucune des soumissions.

Le contracteur payera au notaire le coût de rédiger le contrat et en fournira à la Corporation une copie notariée.

CHS. BAILLARGE, Ing. de la Cité.

Bureau de l'Ingénieur de la Cité.

HOTEL DE VILLE

Québec, 14 sept. 1882.

Avis public est par ces présentes donné que des soumissions cachetées endossées "Soumissions pour pierre cassée etc.", et adressées au sousigné seront reçues à ce bureau d'au à mercredi, le 27 du courant, à 4 heures P. M., pour: 10 Pierre cassée, de Beauport, du Cap Rouge, de Beaumont ou d'autres à la 1 la verge cubique livrée dans les divers quartiers de la ville, et à l'endroit même ou cette pierre pourra être reçue et quise sur le parcours de chaque rue, étendue et nivée aux frais de l'entrepreneur sous les instructions et surveillance de l'inspecteur des chemins. Cette pierre sera cassée pour passer dans un anneau de 2 pouces.

20 Pierre à payer du Cap Rouge, de Lévis, de Beaumont et d'autres en largeur de 4 à 6 pouces, longueurs de 9 à 16 pouces, et de huit pouces de hauteur ou épais sur piquée sur toutes les faces et pleins tout autour ou sur les six faces à tant la verge superficielle livrée à Québec sur le terrain de la Corporation, rue St. Charles, ou à mer haute au pied des rues St. Thomas, Ramsay, Couronne, etc.

30 Pour pavage par verge carrée avec la pierre usitée, y compris la pierre, 2 sources de sable, les joints d'un demi-pouce rempli de sable et y compris le nivellement de la chaussée et l'enlèvement ou le rapport des terres ou vidanges.

40 Fondation en béton de 10 pouces d'épaisseur par verge carrée y compris le nivellement de la chaussée et le rapport ou enlèvement des vidanges.

50 Chaîne de 6 pouces de largeur, en longueur de trois pieds et au-delà de 18, 24 et 30 pouces de hauteur posée et non passée au pied courant.

60 Pavage en cailloux à la verge carrée.

70 Pierre à casser pour fondation de rues graves à tant la toise livrée à haute mer.

80 Cours d'eau et passerelles en pierre piquée, par pied superficielle posé au complet.

Chaque soumission sera faite sur un blanc qu'on se procurera à ce bureau et sera soumise par deux personnes solvables voulant assurer l'exécution du contrat.

La Corporation ne s'engage point à accepter le plus basse ni même aucune des soumissions.

Le contracteur payera au notaire le coût de rédiger le contrat et en fournira une copie certifiée à l'ingénieur de la cité.

CHS. BAILLARGE, Ing. de la Cité.

Bureau de l'Ingénieur de la Cité

HOTEL DE VILLE.

Québec, 14 sept. 1882.

Avis public est par ces présentes donné que des soumissions cachetées, endossées "Soumissions pour pavage en bois" et adressées au sousigné seront reçues jusqu'au 27 du courant à 4 heures P. M. pour le pavage en bois que la corporation pourrait décider de faire dans certaines rues de la cité. Ce pavage en bois rond de cèdre ou épicé rouge de 5 à 7 pouces de diamètre et de 8 pouces de hauteur, posé sur un lit de sable de six pouces d'épaisseur roulé en trois épais cubes de 2 pouces chacune et les interstices des blocs remplis de sable et gravier, à tant la verge superficielle pour le cèdre et à tant la verge l'épicé; y compris le nivellement de la chaussée à cet effet et l'enlèvement ou le rapport des terres nécessaires ou vidanges, battues au mouton et roulées.

Chaque soumission se fera sur un blanc qu'on se procurera à ce bureau et sera soumise par deux personnes solvables qui assureront l'exécution de l'ouvrage.

La Corporation ne s'oblige point d'accepter le plus basse ni même aucune des soumissions.

Le contracteur payera le coût de rédiger le contrat et en fournira une copie certifiée à la Corporation.

CHS. BAILLARGE, Ing. de la Cité.



VENEZ VOIR

les Faucheurs, Moissonneuses, Bateaux à foie nouveaux modèles de Brantford

Les instruments d'agriculture de Brantford sont à la perfection silencieuse, gracieux et légers. Pas de moyeux extérieurs aux roues. Tous les appareils sont renfermés dans des boîtes en fer bien closes. Parfait appareil tranchant. Uniformité de coupe quatre pieds et quatre pouces. Le jeu du levier est grand; les couteaux manœuvrent sur une barre ronde de fer forgé. Machine bien équilibrée. Peu d'endroits à huller. Puissant appareil tranchant, 24 coups de couteau à chaque tour de roue. Simple dans tous ses détails. Si vous voulez un instrument d'agriculture qui durera votre vie entière, et qui n'est jamais dérangé si on le tient propre et bien huilé et qui puisse faire tout ce que demande cet instrument, achetez-en une Brantford qui vous sera garantie et livrée le plus près possible de l'acheteur sans charge extra. Nos prix sont très bas et les conditions sont très libérales. Venez voir chez

Hector Pageau Agent général, 61, rue St. Vallier, St. Sauveur, Québec.

Vous trouverez aussi, Moulins à Battre de Gray, depuis un à trois chevaux. Cultivateurs, à trois sections, à dents d'acier, manufacturés par M.M. Moody et fils.

Aussi 500 Moulins à coudre Raymond, Singer et Wanzel, au prix courant, en gros et en détail. 12 juillet 82

A VENDRE. Un moulin à carder, un moulin à barley, le mécanisme complet pour la fabrication des allumettes et un fendeur pour les allumettes, importés des Etats-Unis, aussi un moulin à bardeau et le mécanisme complet d'un moulin à farine.

Tous ces articles seront vendus en bloc ou séparément à un prix bien au-dessous de leur valeur et aux conditions les plus libérales. S'adresser à Antoine Brisson, meunier, sur le bord du fleuve dans le bas de Beaumont. 16 sept.—1m.

A VENDRE Une jolie maison appartenant autrefois à J. B. Lamondin, etc., et située à environ 4 milles de la cité, avec un splendide lot de terre d'environ dix arpents. S'adresser à

C. J. LAFRANCE, Bureau du Trésorier de la Cité. 13 sept

GEORGE BELLERIVE AVOCAT 139, rue St. Pierre, Victoria Chambers. 13 sept 6m

COTTAGE A LOUER Situé à Bijouville, Place Sans-Bruit, muni d'eau, de water closet, etc., fraîchement peint (en premier ordre). Possession immédiate, S'adresser à

A. J. AUGER, Sec.-Trés. 8 sept. 15 j.

A VENDRE Canada Plates (Penn & Pouly pool), Charcoal & Coke Tin. Plomb en lingots et en barres. Tôle galvanisée. Zinc en feuille. Fil de fer. Tuyaux en fer et castings. Pompes, machineries, acier de toutes sortes, clous à chevaux, instruments pour chemins de fer et mines, fil à clôture, poudre et dynamite.

C. & W. WURTELE 96, RUE ST. PIERRE. 14 sept 1er dé

ON DEMANDE.

Un bon mouleur. On promet un travail constant avec de bons gages à quequ'un qui sera compétent.

A MULHOLLAND, Fondeur en cuivre, 70, rue Saint-Jean. 18 août 1882. 1m.

MACK'S MAGNETIC MEDICINE.



Aliment nutritif du cerveau et nerfs. Est un remède sûr, prompt, et efficace pour affections nerveuses, dans toutes leurs phases, faiblesse de mémoire, impuissance du cerveau, prostration sexuelle, pertes nocturnes, spermatorrhée, faiblesse séminale, et impotence générale. Elle répare le système nerveux, rajoute l'intelligence, renforce le cerveau affaibli et rend une vigueur surprenante aux organes et générations épuisées. L'expérience de milliers, de personnes prouve que c'est un remède inestimable. La médecine est agréable au goût, et chaque boîte contient assez de médicament pour deux semaines, et c'est la meilleure et la plus économique médecine.

Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons envoyer gratuitement par la maille à n'importe quelle adresse.

LA MEDICINE MAGNETIQUE DEMACK est vendue par les pharmaciens pour 50 cents la boîte, ou 12 boîtes pour \$5, ou bien sera envoyée franco par la maille, sur réception du montant, en s'adressant

MACK'S MAGNETIC MEDICINE CO Windsor, Ont., Canada Vendu à Québec par J. J. VELDON, 122, St. Joseph E. LAROCHE & Cie. Vis-à-vis le bureau de Poste 39 dé.

EN RECEPTION

Ex: Brig Alice Roy: 100 Tonnes Sirop Porto Rico, de qualité supérieure. Ex: Barque Adah E. 200 Tonnes Sirop Barbades.

Ex: Brig Little Anny. 200 Tonnes Sirop Trinidad.

LECLEC & LETELLIER. 48, Rue St. Paul, Québec. Entrepôt: Rue St. André.

N. B.—Toujours en mains, un assortiment d'Épiceries des plus complets. 8 juil 3m

A VENDRE. Une chaudière de 25 à 30 forces de chevaux Vendue sur garantie. Aussi bonne qu'une neuve. Très bas prix. S'adresser à

J. CHALIFOUR, 112, rue du Prince-Edouard, St. Roch. 3 sept

TESSIER ET POULIOT AVOCATS. (Ancien bureau de la société Suzer et Tessier) No. 15, rue Buade, Québec. Jules Tessier, LLB. Alphonse Pouliot, AB. LLL. 18 août

DEMANDES. On a besoin de plusieurs apprentis pour travailler dans une fabrique de verlopes à Roxton Pond, Québec. S'adresser à Monsieur Eusèbe Legendre, à l'Hôpital du Sacré-Coeur. 24 août. 2m.

MUSIQUE NOUVELLE. A Madame la Comtesse De Sesmaisons. MA BELLE FRANCE VALSE. PAR EDOUARD VINCELETTE. A vendre par BERNARD & ALLAIRE, Éditeurs de Musique. Importateurs de Pianos, Grandes Orgues d'Églises et Harmoniums. 1er septembre.

Henri C. Bossé & Cie.

AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE ET COURTIERS DE CHANGE.

Agents pour la Citizens Insurance Co. 116, rue St. Pierre, Québec. 14 juil. 1882 1an

AUGUSTE PAGAUD. AVOCAT. St Joseph Beauce. 30 septembre 1881.—

A Vendre. A des conditions des plus avantageuses, une splendide résidence privée située Avenue des Érables. S'adresser à A. J. TR. LEVASSEUR, Notaire. 17 fév. 1882.

Compagnie du Saint Laurent. 1882 VAPEURS ALLANT AU 1882 SAGUENAY, TADOUSAG, CA-COUNA, RIVIÈRE DU LOUP ET MALBAIE.

A commencer le 25 du présent, les vapeurs de première classe bien connus, SAGUENAY..... Capt. M. Lecours, ST-LAURENCE..... Capt. Alex. Barras.

partiront du quai Saint-André comme suit; Les MARDIS et VENDREDIS, à 7.30 hrs. A. M., le Saguenay, pour Chicoutimi et la Bale des Ha! Ha! et arrivera à la Bale Saint Paul, les Eboulements, Malbaie, Rivière du Loup et Tadouac.

Les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7.30 hrs. A. M., le Lawrence, pour la Bale des Ha! Ha! et arrivera à la Bale St. Paul, Les Eboulements, Ile aux Couvres, Malbaie, Cap à l'Anglais (si la chose est praticable), Rivière du Loup, Tadouac et l'Anse St. Jean.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la Compagnie de Navigation de Richelieu et d'Ontario, le chemin de fer de Q. M. O. & O., et le chemin de fer du Grand-Tronc; et à la Rivière du Loup avec le chemin de fer Intercolonial pour et des Provinces Maritimes et des Etats de l'Atlantique.

Laissez la Rivière du Loup pour le Saguenay à 5 hrs. P. M. le même jour, et pour Québec, les Mercredis, Jendis et Samedis à 5 hrs. P. M., et les Dimanches à 7 hrs. P. M.

On peut se procurer des billets et retenir des sables au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au bureau de la compagnie, quai St. André.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de la compagnie de Navigation à Vapour du Saint-Laurent, quai St. André. A. GABOURY, secrétaire. 25 juillet 1882.

Ecole commerciale St-Roch. L'ouverture des classes aura lieu vendredi, le 1er septembre prochain. Le cours commercial anglais et français sera continué cette année. Un professeur spécial, M. J. A. Ferguson, sera chargé de la partie anglaise. M. Bélanger a aussi l'intention de s'adjoindre un professeur habilité à pratiquer la tenue des livres. Le grand nombre des élèves qui ont fréquenté cette école, l'année dernière, donne à espérer que le public l'appréciera favorablement et lui accordera son bienveillant patronage. DAMASE BELANGER, Principal, 64, rue St. François. 24 août 1m

Guérison de la Consommation

Un vieux médecin, retiré des affaires, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la Recette d'un simple Remède végétable pour la guérison infailible et permanente de la Consommation, Bronchites, Catarrhe, Asthme, et pour toutes les maladies nerveuses; après en avoir éprouvé ses merveilleux pouvoirs curatifs dans des milliers de cas, il a considéré de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif, et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'envoie à tous ceux qui le désirent cette Recette exempte de frais en Français, Allemand et Anglais, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage. Envoyez par la Poste une Etampe, nommant ce papier, W. A. NOYES, 16 mars 1882.

F. DELILLE

Courtier et agent de change

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de transporter ses bureaux au

No 45 RUE ST PIERRE

En face du magasin de M. Martineau & fils marchand de fer où il continuera comme par le passé à changer, chèques au pair, achat d'Or monnaie et d'argent étranger etc, et tout ce qui concerne en général les finances. Il profite de cette occasion pour remercier cordialement le public et ses amis de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et espère par sa manière de faire les affaires continuer à le mériter. — AUSSI —

Agent pour la vente des billets de chemins de fer. 10 mai 1882.

Dentelle noire espagnole

DENTELLE BLANCHE VENI TIENNE, DENTELLE CREME, PARASOLS, EN-TOUS-OAS, CHAPEAUX, PLUMES D'AUTRUCHE, BLANCHES. — AUSSI —

Un grand lot de cachemires noirs. Un grand lot de crêpe noir

En réception chez J. E. LATULIPPE, MARCHAND

COIN DES RUES ST JOSEPH — ET —

LA CHAPELLE ST ROCH.

SOCIÉTÉ DE

Prets et placements de Québec

\$15,000 A PRETER

La société prête par sommes de \$100 et plus et pour une période variant depuis un an jusqu'à dix ans.

Les conditions auxquelles la société est soumise sont très avantageuses. Tout notaire qui aura fait des placements à la société passera les actes que nécessiteront les transactions.

Pour toutes informations, s'adresser au bureau de la société, No. 13, rue St. Jacques, basse-ville. ROBT LAROCHE Sec.-Trés 8 juil

A. LEARMONTH & CIE.,

MECANICIENS ET FONDEURS RUE ST. PAUL, QUEBEC

Manufactureurs de Machines à vapeur, Pompes à vapeur, et une variété d'autres Pompes.

Engins "propeller" pour yachts et remorqueur. Grues pour magasins. "Jack Screws", toutes sortes de machineries pour mines, moulins à scie, moulins à farine et instruments aratoires, tous ouvrages en fer et en cuivre faits à ordre, aussi ouvrages pour forgerons, Scies ronds.

En mains, actuellement, une belle machine à vapeur, d'une force de 40 chevaux pour moulin à scie à vapeur. 13 juillet 1an

Feuilleton de "L'ELECTEUR."

LA CELLULE N°7

PAR PIERRE ZACCONE.

PREMIERE PARTIE

XIX

CLOTILDE

Assise auprès d'un petit meuble en bois de rose, elle relisait une à une les lettres d'amour que Gar dener lui adressait par l'intermédiaire d'Héloïse, sa femme de chambre, et l'aube filtrait souvent ses rayons d'or à travers les lames des persiennes. qu'elle était enco re là, le sein gonflé, le visage baigné de larmes.....émue, trou

blée, demandant à Dieu ce qu'il fallait faire du terrible secret qu'elle portait en son cœur.

Car il y avait un mystère dans la vie nouvelle de Clotilde, mystère redoutable, qu'elle cherchait à cacher à tous les regards, qu'elle n'eût voulu livrer à personne, et qui devait la tuer si elle manquait un jour à l'apre et farouche sollicitude avec laquelle elle y veillait.....

Cette nuit-là, elle était entrée dans sa chambre de jeune fille avec des idées bien différentes de celles qu'elle y apportait d'habitude.

—Elle était agitée et sombre; elle marchait d'un pas heurté, et ses doigts nerveux se crispaient sur un billet qu'elle tenait à la main: une petite lettre parfumée et ornée d'une couronne de prince.

Elle s'approcha de la cheminée,

s'accouda sur le marbre, et par courut les quelques lignes que contenait la lettre....

"Ne me repoussez pas plus longtemps.....vous ne pouvez douter de mon amour, laissez-moi me jeter à vos pieds et vous dire que toute ma vie, tout mon bonheur, sont dans la réponse que j'attends."

Un amer sourire plissa les lèvres de la jeune femme, après cette lecture, puis elle froissa avec violence le billet mystérieux et le jeta dans le foyer.

Ou eût dit que cet acte de résolution avait soulagé son cœur. Car, un moment après, elle relevait le front avec une sorte de fierté, et se dirigeait à pas saccadés vers la fenêtre qui donnait sur le parc.

Une fois là, elle souleva les lourds rideaux de soie et plongea

son regard frémissant à travers les persiennes.

La nuit était profonde et noire mais à l'extrémité du parc, dans un angle obscur, une petite lumière brillait.

C'était le pavillon de Lionel. Elle resta longtemps, le front brûlant appuyé contre la vitre glacée.....contemplant cette petite lueur qui scintillait dans ce coin sombre, comme une étoile tombé du ciel, et pendant qu'un sanglot montait à sa gorge, deux larmes se mirent à couler le long de ses joues pâles.

—Mon Dieu! murmura-t-elle alors.....donnez-moi la force d'accomplir jusqu'au bout le projet que j'ai formé!.....Mon Dieu! faites que je ne meure pas avant d'avoir atteint le but terrible que je poursuis!.....

Alors, elle rentra dans la cham

bre, qu'elle se mit à parcourir avec un calme relatif.

Elle allait et revenait, tantôt écoutant le silence sinistre du dehors, tantôt prenant son front dans ses deux mains, comme pour y fixer une pensée qui menaçait de la fuir.

Tout à coup, elle s'arrêta glacée, et un éclair fauve jaillit de son regard.

Elle venait d'entendre un bruit de pas dans l'escalier.....

Elle prêta l'oreille.

Seulement, après quelques minutes d'attente, elle fit un mouvement dédaigneux des épaules, le coin de sa lèvre se releva, comme par un sentiment de défi.

—Il n'oserait pas! balbutia-t-elle, en croisant ses deux bras sur son cœur.

Et elle se remit à faire quelques pas.

Chemin de fer Q. M. J. & O

Changement d'Heures. A PARTIR DE LUNDI 2 JANVIER 1882

Table with columns: Départ, Arrivé, Mille, Malle, Ex. press. Lists train schedules between Ottawa, Hochelaga, and Québec.

Service local entre Aymer, Hull et Ottawa. Tous les trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Doré la nuit.

ESSAYEZ

BALANCE IMPERIALE DE P. J. COLLINS.

M. P. J. Collins manufacture ses balances lui-mêmes, ici à Québec et n'ayant pas de droit d'importation à payer, il peut les vendre à beaucoup meilleur marché que les autres.

LIGNE ALLAN



Sous contrat avec les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des mailles

CANADIENNES et des ETATS-UNIS

1882 Arrangements d'Ete 1882

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engin suivants construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort.

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

LONDONDERVY ET QUEBEC, Partent de LIVERPOOL chaque JEUDI, et de QUEBEC chaque SAMEDI, arrêtant à LOUGH FOYLE pour prendre à bord et débarquer les passagers et les mailles qui vont en Irlande ou en Ecosse, ou qui en viennent.

DE QUEBEC

Table listing ship names and departure dates: POLYNESIAN, PERUVIAN, CIRCASSIAN, NOVA SCOTIAN, PARISIAN, SARMATIAN, POLYNESIAN.

Prix du passage de QUEBEC

Cabine... \$70.00 et \$80.00. Entrepont... \$25.00

Les vapeurs de la malle de Liverpool, Queenstown, St Jean, Halifax, et Baltimore

partiront comme suit: DE HALIFAX.

Table listing ship names and departure dates: HIBERNIAN, AUSTRIAN, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN.

Prix du passage entre HALIFAX et ST-JEAN:

Cabine... \$20.00 | Intermédiaire... \$10.00. Entrepont... \$6.00

Les vapeurs de service entre GLASGOW et QUEBEC

partiront de Québec pour Glasgow:

Table listing ship names and departure dates: MANITOBIAN, BUENOS AYREAN, LUCERNE, HANOVERIAN, MANITOBIAN.

On ne peut retenir des cabines si on ne paie d'avance. Il y a dans chaque vaisseau un médecin expérimenté.

Avis de déménagement

Gingras & Langlois. Informent leurs nombreux pratiqués, qu'ils ont loué le spacieux magasin occupé jusqu'à ce jour par M. Adam Waters, rue St Jean, ce qui leur permettra d'agrandir encore leur commerce d'Epicerie, Vins et Liqueurs.

PATENTE

Nous continuons à agir comme Solliciteurs de Patentes, d'Oppositions, de Marque de Commerce, de droits d'auteurs, etc, pour les Etats-Unis, le Canada, Cuba, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, etc.



E. JACOT IMPORTEUR DE MONTRES ET DE BIJOUTERIES. Desire attirer l'attention de l'honorable client sur les nouveautés qu'il vient de recevoir dans ce genre de commerce.

Québec, 17 mai 1881

MACHINES A TRICOTER.

Les machines à tricoter de FRANZ POPE sont la perfection, elles tricotent un grand bas complet en 7 minutes.

MACHINES A COUDRE CELEBRES

De WILLIAMS, SINGER, WHEELER & WILSON, WANZER, APPLETON, WILSON OSCILLATING, SHUTTLE.

PIANOS ! PIANOS !

de réputation pré-éminente, fabriqués par W. KNABE & Co. Stevenson & Co, ci-devant WEBER & Co, Octavius Newcombe & Co, G. W. WEBER & Co. Et plusieurs autres fabrications célèbres.

Traverse de l'Isle d'Orléans.



STEAMER 'ORLEANS'.

CAPITAINE BOLDUC. Le et après le 24 JUIN, commencera ses voyages, jusqu'à nouvel avis, si le temps et les circonstances le permettent comme suit:

Table with columns: DE L'ISLE, DE QUEBEC, DE L'ISLE, DE QUEBEC. Lists departure times for the steamer.

RENAUD & CIE.,

25, rue St-Paul, Offrent en vente à des prix réduits des

JARRES A FRUITS

ainsi que MAGNIFIQUES JARRES EN GRE de Bristol, de 2, 4, 5 et 6 gallons, pour le beurre.

EN RECEPTION

1,000 BOITES VITRES meilleures dimensions, au plus bas prix du marché.

VAISSELLE ET VERRERIE.

ainsi que Huile de Carbon et Huile Astrale.

LARUE ET PACAUD

AVOCATS BUREAU DE 'L'ELECTEUR', Basse-Ville, Québec.

ACHILLE LARUE } ERNEST PACAUD ex-M. P. } ex-Notaire

Suivront les cours de Québec, Beauce, Montmagny et Bellechasse.

Québec, 25 juillet 1882.

PIERRE TRUDEL

MAITRE-CHARRETIER No. 131, RUE DE LA REINE Ou station de voitures

Marche Jac. Cartier.



A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a toujours à la disposition des promeneurs et voyageurs, des voitures et chevaux de premier choix.

P. TRUDEL, 131 rue de la Reine.

CHEMIN DE FER

Quebec Central.

ARRANGEMENTS D'HIVER.

A PARTIR DE LUNDI, LE 9 JANVIER 1882

Les convois circuleront comme suit:

Table listing train schedules: Express partira de Sherbrooke à... Arrivant Junc. de Beauce... Partira de Lévis... Arrivant Junc. de Beauce... Partira de Québec... Arrivant Junc. de Beauce... Partira de Sherbrooke... Arrivant Junc. de Beauce... Partira de Lévis... Arrivant Junc. de Beauce... Arrivant à Sherbrooke...

CONVOI LOCAL ENTRE ST. JOSEPH ET LEVIS.

Table listing train schedules: Partira de St. Joseph... Arrivant à Lévis... Partira de Lévis... Arrivant à St. Joseph...

LEVE & ALDEN, agents de billets, vis-à-vis l'Hotel St. Louis, 7 Janvier 1882.

Changement de domicile.

Le Dr L. A. Gauvreau a transporté son bureau au No 152 rue des Fossés, porte vis-à-vis du Dr Verge.

Publié par Plamondon & Cie, pied de la Côte La Montagne, Basse-Ville, Québec, en face du bureau du Chronicle.

Mais presque aussitôt, tout son être se prit à tressaillir de nouveau. Cette fois ce n'était pas une illusion... il n'y avait pas d'erreur possible, elle avait bien entendu... Un homme montait l'escalier... et cet homme venait de s'arrêter devant la porte de sa chambre. Son parti fut vite pris. Sans chercher à dénigrer la nature du danger dont elle pouvait être menacée, elle bondit vers un meuble qu'elle ouvrit, et quand elle se retourna pour faire face à la porte, sa main ferme et résolue était armée d'un revolver. Quelques secondes s'écoulèrent alors dans une attente anxieuse. Une main discrète venait introduire une clef dans la serrure, et peu après la porte s'ou-

vrait doucement pour livrer passage à Lionel. A cette vue, Clotilde recula de surprise, et l'arme s'échappa de ses mains. Puis, saisie d'une émotion poignante, en proie à une hésitation suprême, contre laquelle protestait tout son amour révolté, emportée par mille sentiments qu'elle ne pouvait plus maîtriser, elle courut vers Lionel, et alla cacher sa joie enivrée sur sa poitrine. —Clotilde ! Clotilde ! balbutia Lionel, en baisant avec un transport son front qu'elle lui abandonnait. Vous ! c'est bien vous ! vous êtes là je tiens vos mains dans les miennes... votre cœur bat contre mon pauvre cœur... Ah ! l'on ne meurt donc pas de joie, mon Dieu... Voyons, parlez-moi... regardez-moi... que j'entende ta voix, que je voie

encore ces yeux, si profonds et si doux, j'ai lu si souvent mon bonheur... Clotilde !... Mais la jeune femme ne répondait pas... elle pleurait et sanglotait... muette, défaillante, n'osant regarder ni parler, de peur de troubler l'exquise sensation qu'elle éprouvait. —Ah ! tu as raison, reprit bien tôt Lionel, repose toi sur ce cœur qui n'a cessé de t'aimer, et remercie Dieu qui nous réservait cette heure bénie. Est ce que j'ai souffert seulement, pendant ces cinq années ! Je ne m'en souviens plus ! Qui donc oserait dire, en nous voyant ainsi, que nous avons pleuré, et que ces cinq années écoulées ont été remplies de douleurs et de haine, d'imprécations et de pleurs ! En attendant prononcez ces dernières paroles, Clotilde avait relevé le front, et s'était prise à

regarder Lionel à travers ses larmes. Et alors, pour la première fois depuis quelques minutes, une ombre glissa sur son immense joie, et elle ferma brusquement les yeux, comme si elle avait vu tout à coup quelque noir fantôme apparaître dans le rayonnement de son amour. Lionel, lui, ne prenait garde à rien, il était trop heureux, en ce moment, pour qu'il y eût place dans son esprit pour le moindre doute. —D'ailleurs, poursuivit il, dans l'expression de son ivresse, aucun ne puissance humaine ne pourra plus séparer désormais ce que Dieu a si manifestement réuni ! Pauvre chère âme, nous ne nous quitterons plus... nous vivrons l'un près de l'autre, nous réfrigierons dans l'avenir, pour oublier à jamais notre passé douloureux.

nous irons loin du monde, où tu voudras, qu'importe ! Est ce que nous ne nous aimerons pas par tout où nous irons ? Ah ! Clotilde Clotilde ! j'avais calomnié Dieu, et je ne sais quel bonheur peut être comparé à celui que j'éprouve à cette heure. Cependant la jeune femme s'était doucement dégagée de ses bras ; pendant qu'il continuait de parler, elle l'écoutait le front baissé, la poitrine palpitante, et l'on eût dit, à voir son attitude accablée, qu'elle regrettait amèrement cette surprise d'un moment, à laquelle elle s'était si facilement abandonnée. Quand Lionel eut fini... elle remua tristement la tête, et un soupir s'échappa de ses lèvres. A continuer.